

Fiche – La protection des populations

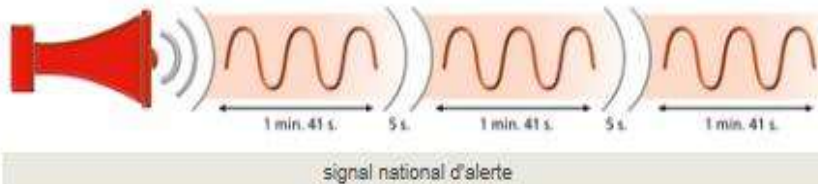
LES SYSTÈMES D'ALERTE

Le premier mercredi de chaque mois à midi, partout en France, le fonctionnement des sirènes d'alerte est testé. En cas de danger ou de menace grave, cette sirène émettrait trois séquences successives d'une minute quarante et une secondes chacune (espacées d'un silence de 5 secondes). Le son est modulé, montant et descendant. Vous pouvez l'entendre en composant le **N° vert 0 800 42 73 66**.

Si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio qui vous communiquera :

- les premières informations sur la catastrophe,
- les consignes de protection à suivre,
- les consignes spéciales décidées par le préfet,
- l'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce signal se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une seconde, séparées par un silence de cinq secondes.

Source : <http://www.interieur.gouv.fr/>

Pour information, tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

Ce signal sonore d'alerte serait, le cas échéant, relayé par l'émission d'un message d'alerte (véhicules sonorisés des services de secours, automates d'alerte téléphonique, etc.).

Une seule exception au principe général de mise à l'abri dès l'audition du signal sonore d'alerte : un risque de rupture de barrage (son spécifique des sirènes et consignes de sauvegarde particulières) : voir encadré bleu ci-dessous.

Lorsque tout risque est écarté pour les populations, le signal de fin d'alerte est déclenché. C'est l'émission continue, durant trente secondes, d'un son à fréquence fixe.

Radio Fréquences (MHz) Zones de couverture

Radio	Fréquences (MHz)	Zones de couverture
France Bleu Vaucluse	88.6	Luberon
France Bleu Vaucluse	98.8	Secteur Grand Avignon
France Bleu Vaucluse	100.4	Avignon
France Inter	97.4	Département
France Info	105.2	Département
Radio Traffic	107.7	Réseau autoroutier

LE SYSTÈME SPÉCIFIQUE D'ALERTE BARRAGE (uniquement pour les grands barrages)

*** Pour la « zone de proximité immédiate »**

En cas d'événement majeur, l'exploitant déclenche un signal spécifique par corne de brume. Ce signal émet des séquences d'une durée minimum de deux minutes composées d'émissions sonores de deux secondes séparées d'interruptions de trois secondes. Ce signal signifie qu'il faut rejoindre immédiatement, à pied, les points de rassemblement prédéfinis sur les hauteurs (voir consignes complètes ci-dessous).

Le signal d'essai, d'une durée de 12 secondes, composé de 3 émissions de 2 secondes séparées par un silence de 3 secondes, retentit les premiers mercredis de mars, juin, septembre et décembre. Apprenez à le reconnaître.

*** Pour les zones plus en aval**

En cas d'événement majeur, des messages sont radiodiffusés par « tous moyens de diffusion » à l'initiative du commandant des opérations de secours.

L'ORGANISATION DES SECOURS

L'arrêté du 22 février 2002 relatif aux PPI « grands barrages » distingue :

- > la zone de proximité immédiate (anciennement dite « zone du quart d'heure »), qui doit être immédiatement évacuée par la population de son propre chef, dès le retentissement de la sirène,
- > la zone d'inondation spécifique où la submersion serait plus importante que celle de la plus grande crue connue,
- > une zone d'inondation où la submersion serait plus modérée.

En cas de risque de rupture de barrage, le préfet – et les préfets des autres départements impliqués – déclenche aussitôt le dispositif ORSEC (PPI propre au barrage, Plan Rouge), les maires mettant en œuvre parallèlement leur Plan Communal de Sauvegarde.

Source : Dossier départemental sur les risques majeurs dans le Vaucluse

Pour plus d'information, vous pouvez télécharger le dépliant « *savoir réagir à l'alerte lors d'une crise majeure* » sur le site du ministère de l'intérieur et de la ville de Cheval-Blanc.

COMMENT REAGIR LORS D'UNE CRISE MAJEUR ?

Lors d'une alerte, il est important d'avoir les « *bons réflexes* » afin de vous mettre en sécurité et de faciliter l'action des secours. Pour cela, vous devez vous protéger dans un bâtiment des effets possibles du danger ou d'évacuer immédiatement la zone dangereuse pour ne pas en subir les effets.

Au retentissement du signal, vous devez :

- Rejoindre immédiatement un bâtiment : Le signal permet la mise en sécurité de la population. En fonction de la situation, cette notion peut impliquer une mise à l'abri dans un local clos ou l'évacuation de la zone touchée. Par défaut, il convient de rejoindre un bâtiment afin de se protéger, de s'informer sur la nature exacte de la crise et de prendre connaissance des consignes que les autorités diffuseront via les médias publics.
- Ecouter la radio (France Bleu, France Info ou les radios locales) afin de prendre connaissance des consignes diffusées par les autorités : En période de crise, les réseaux téléphoniques et / ou internet pourraient ne plus fonctionner. La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de demeurer opérationnelle et de ce fait la plus fiable.
- En fonction des consignes diffusées, se confiner : arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation, boucher les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées, etc.) : Les échanges avec l'extérieur doivent donc être aussi limités que possible, afin de se protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.
- Ou, sur ordre des autorités, évacuer : Selon la situation, les autorités peuvent ordonner l'évacuation d'une zone. Il convient d'être réactif pour évacuer dans des délais brefs en fonction des consignes diffusées. Un kit d'urgence « *Je me protège en famille* » est disponible sur le site <http://www.interieur.gouv.fr/> afin de se préparer au mieux à une évacuation.

Attention, vous ne devez pas :

- rester dans un véhicule : il est impératif de libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Pour exemple, en cas de risque d'inondation un véhicule peut être emporté avec 50 cm d'eau. De même, une voiture ne résiste pas à la chute d'un arbre.
- aller chercher vos enfants à l'école : l'équipe enseignante se charge de la mise en sécurité immédiate des enfants. En cas de confinement, l'école ne sera pas autorisée à ouvrir ses portes. Il ne sert donc à rien de venir à l'école. Ceci vous exposerez au danger et gênera l'intervention des secours.
- téléphoner : Afin de faciliter l'intervention des secours, les réseaux doivent rester disponibles.
- rester à proximité des vitres : Certaines conjonctures peuvent provoquer des bris susceptibles de blesser les personnes à proximité.
- ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors : le signal d'alerte peut être occasionné en raison d'une pollution de l'air. Le confinement est donc indispensable pour se protéger.
- allumer une quelconque flamme : le signal d'alerte peut être occasionné en raison d'une pollution de l'air de nature inflammable. Il est impératif de ne pas prendre le risque de déclencher une explosion tant que la nature du danger n'est pas parfaitement identifiée.
- quitter l'abri sans consigne des autorités : le signal d'alerte a pour objectif premier

de mettre la population en sécurité. Vous ne devez pas quitter l'abri tant que la crise n'a pas été déclarée circonscrite.

CHEVAL-BLANC EST CONCERNÉ PAR QUELS RISQUES ?

La commune de Cheval-Blanc est concernée par les risques suivants :

rupture de barrage	feux de forêt	transport de marchandises dangereuses
mouvement de terrain	Inondation	sismicité zone 3



EN CAS DE CRISE, QUELS SONT LES BONS REFLEX ?

Nous vous recommandons de créer un « *kit d'urgence* » afin d'être opérationnel en cas de risques majeurs et de sauvegarder « l'essentiel ». Pour cela, il est essentiel de préparer dans un sac à dos / sac de sport un nécessaire indispensable afin d'assurer votre protection, votre hydratation/nourriture, votre localisation, vos soins et hygiène et la vie courante.

Votre équipement à préparer à l'avance :



<i>Besoin en nourriture et boisson</i>	<ul style="list-style-type: none"> - bouteille d'eau ; - fruits secs, conserve ; - couteau multi-fonctions, ouvre-boite, couverts - autre : aliments pour bébé, régime particulier
<i>Soins et hygiène</i>	<ul style="list-style-type: none"> - trousse médicale de 1^{er} soin ; - flacon de solution hydro alcoolique pour les mains ; - brosse à dents et dentifrice ; - serviette ; - vêtement chaud ; - couverture / sac de couchage
<i>Petit équipement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - photocopie des papiers administratifs : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé (famille et animaux), ordonnances, carte vitale, livret de famille ; - double des clefs : voiture, maison ; - de l'argent liquide
<i>Radio</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Radio à piles + piles de rechange
<i>Préparer votre indemnisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques ; - Appareil photo
<i>Pour patienter...</i>	<ul style="list-style-type: none"> - livre, magazine, tablette ; - jeux, cartes

Votre équipement à prendre à la dernière minute :

téléphone portable + chargeur	médicaments spécifiques (allergie(s), diabète...)
carte d'identité	chéquier, carte bleue



INFOS UTILES

La fiche ci-dessous – à compléter – vous servira de mémo. Vous pouvez la couper et la coller sur votre réfrigérateur, sur votre agenda ou enregistrer les numéros sur votre portable / tablette.

Les numéros d'urgence

POMPIERS



SAMU



POLICE ET GENDARMERIE



N° UNIQUE D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE



Coordonnées à compléter

MAIRIE DE CHEVAL BLANC :

SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE CHEVAL BLANC :

PREFECTURE DE VAUCLUSE :

SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DE VAUCLUSE :

URGENCE

- ELECTRICITE :

- GAZ :

SERVICE DES EAUX :

ASSURANCE :

MEDECIN DE FAMILLE :

PERSONNE DE LA FAMILLE :

HOPITAL :

AUTRE(S) :

Radios à écouter

FRANCE INTER :

FRANCE BLEU :

FRANCE INFO :



Pour en savoir plus :

<http://www.risques.gouv.fr/>

<http://www.prim.net/>

http://www.irma-grenoble.com/03risques_majeurs/03consignes_index.php

<http://www.iff-rme.fr/>

<http://www.risquesetsavoirs.fr/>

<http://memoiredescatastrophes.org/>